



JUST4RIDE

AUTO MOTO ECOLE DES RADARS

LISTE DE NOS FORMATIONS
INFORMATIONS DÉTAILLÉES

PERMIS ET HANDICAP

COMMENT ÇA MARCHE ?

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La visite médicale est une étape clé pour s'inscrire dans une auto-école spécialisée dans le handicap. C'est cette visite qui va vous permettre d'obtenir le certificat qui prouve que vous êtes apte à conduire.

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Deux conditions sont imposées pour les personnes en situation de handicap :

- Avoir l'âge minimum demandé pour passer le permis de conduire (17 ans pour le permis B)
- Avoir été reconnu « apte » par un médecin agréé du département lors d'une visite médicale

Notez que les personnes dont le taux d'invalidité est supérieur ou égale à 50% ne paieront pas les frais liés à cette visite médicale.

UNE VISITE MÉDICALE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Voici les cas qui nécessitent une visite médicale :

- Vous avez une maladie incompatible avec la délivrance du permis
- Vous passez le permis B ou A afin de conduire un véhicule aménagé pour un handicap
- Vous passez le permis B ou A et vous souffrez d'une incapacité physique incompatible avec l'obtention du permis de conduire
- Vous passez le permis B, B1, A, A1, A2 et vous disposez d'une pension d'invalidité militaire ou civile
- Un examinateur vous demande de passer une visite médicale après l'examen du permis de conduire

Les assurances ne couvrent pas les accidents causés par une personne souffrant d'une pathologie incompatible avec la conduite n'ayant pas passé de visite médicale.

LA RÉGLEMENTATION

La réglementation concernant les personnes en situation de handicap vis-à-vis du permis de conduire est très claire.

Pour commencer, toutes les personnes en situation de handicap ou concernées par des pathologies handicapantes peuvent débiter ou reprendre une activité de conduite. Conduire permet aux personnes en situation de handicap de garder leur indépendance.

Néanmoins, comme expliqué dans l'article R. 412-6 du code de la route, tout conducteur, handicapé ou non, doit toujours être en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent. Le permis de conduire ne peut donc pas être délivré si la personne ne peut pas garantir sa sécurité et celle des autres usagers de la route.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Passer son permis et conduire avec un handicap soumet la personne concernée à certaines contraintes et des aménagements pourront être obligatoires dans le véhicule. Pour information, ces aménagements sont mis à disposition des personnes en situation de handicap par l'Etat.

Les aménagements et les décisions prises par le médecin agréé pourront varier en fonction du type de handicap.

On distingue trois types principaux :

- Handicap physique
- Handicap auditif
- Handicap visuel

Dans le cas d'un handicap physique, après une amputation, ou une lésion d'un ou plusieurs membres par exemple, l'avis favorable du médecin et des aménagements spécifiques dans le véhicule pourront maintenir la validité du permis de conduire.

Malheureusement, dans certains cas, il arrive que le handicap soit incompatible avec la conduite, dans ce cas, la personne ne pourra plus conduire.

Avec un handicap visuel, il faudra s'adapter au type de handicap. À titre d'exemple, certaines personnes souffrent d'une mauvaise vision de nuit, elles ne pourront donc conduire que de jour et il leur sera interdit de conduire la nuit.

Pour les handicaps auditifs, il est rare qu'ils entraînent une incompatibilité avec la conduite. Si l'avis du médecin est favorable, les candidats souffrant d'un handicap auditif pourront passer leur permis avec un interprète de la langue des signes par exemple.

Les épreuves peuvent donc facilement être aménagées pour ce type de handicap.

PERMIS ET HANDICAP CHEZ SUPER MONO

Notre centre de formation est dans la capacité de former des personnes en situation d'handicap en aménageant la formation. Seuls les handicaps compatibles avec la conduite d'un véhicule non aménager peuvent être pris en charge (sauf aménagement mineur type rétroviseur grand angle, véhicule en boîte automatique). Avec certificat de visite médical apte.

Si vous êtes en situation de handicap nécessitant une prise en charge autre que la nôtre :

- Nous pouvons vous orienter vers une auto-école spécialisée ;
- La MDPH peut vous aider financièrement ;
- La CEREMH (Centre de REssources et d'innovations Mobilité Handicap) peut vous accompagner pour favoriser la mobilité ;
- La société ACCES MOBILITÉ (4 CHEMIN DU PARC – 95480 PIERRELAYE 01 39 31 74 37) permet d'adapter votre véhicule en fonction de votre handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP

Pour toute création de dossier, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap pour étudier la faisabilité de votre projet de formation au permis de conduire :

M. LANJRI WALID
KINGSPERMIS@GMAIL.COM
01 40 07 03 15

MÉDIATEUR DU CNPA

[CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE]

En cas de besoin, vous pouvez faire appel à un médiateur.

M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile [CNPA]
50 rue Rouget de Lisle – 92158 SURESNES CEDEX
mediateur@mediateur-cnpa.fr

PARTENAIRES TERRITORIAUX

CEREMH - CENTRE DE RESSOURCES ET D'INNOVATION MOBILITÉ HANDICAP

Les compétences du CEREMH sont à votre service pour vous accompagner dans vos projets de mobilité à destination des personnes en situation de handicap.

Ils sont en mesure de vous proposer différentes formes d'accompagnement. Leur fonctionnement en LivingLab vous permet d'accéder à différentes ressources matérielles ou partenaires pour répondre complètement à vos besoins.

CEREMH

10-12 avenue de l'Europe,
78140 - Vélizy Villacoublay - France
contact@ceremh.org
01 39 25 49 87

L'AIDE FINANCIÈRE DE L'AGEFIPH

Les compétences du CEREMH sont à votre service pour vous accompagner dans vos projets de mobilité à destination des personnes en situation de handicap.

Ils sont en mesure de vous proposer différentes formes d'accompagnement. Leur fonctionnement en LivingLab vous permet d'accéder à différentes ressources matérielles ou partenaires pour répondre complètement à vos besoins.

CEREMH

10-12 avenue de l'Europe,
78140 - Vélizy Villacoublay - France
contact@ceremh.org
01 39 25 49 87

HANDI DRIVE

HANDI-DRIVE France et son réseau d'organisme de formation, vous aide et vous accompagne dans votre recherche de MOBILITE. C'est un organisme spécialisé dans la formation des personnes atteintes d'un handicap.

HANDI DRIVE

78 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES 75008 - PARIS - France
handidrivefr@gmail.com
www.handidrive.school
04 88 91 93 54

MDPH DE PARIS

Maison départementale des personnes handicapées de Paris

69 RUE DE LA VICTOIRE - 75009 PARIS
01 53 32 39 39

sur rendez-vous le mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
sans rendez-vous le lundi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
La MDPH est fermée le jeudi au public.

PROGRAMME DE FORMATION B/BVA

NOS FORFAITS

PERMIS B MANUEL

20 **850€**
LEÇONS

Frais de gestion administrative, accès au Code en salle et en ligne (valable 6 mois), livret et fiche de suivi d'apprentissage 20 leçons de conduite



30 **1300€**
LEÇONS

Frais de gestion administrative, accès au Code en salle et en ligne (valable 6 mois), livret et fiche de suivi d'apprentissage 30 leçons de conduite

PERMIS B BOÎTE AUTO

13 **570€**
LEÇONS

Frais de gestion administrative, accès au Code en salle et en ligne (valable 6 mois), livret et fiche de suivi d'apprentissage 13 leçons de conduite



20 **990€**
LEÇONS

Frais de gestion administrative, accès au Code en salle et en ligne (valable 6 mois), livret et fiche de suivi d'apprentissage, 20 leçons de conduite, deux ACV photographiés

PERMIS AAC/SUPERVISÉ

20 **1290€**
LEÇONS

Frais de gestion administrative, accès au Code en salle et en ligne (valable 6 mois), livret et fiche de suivi d'apprentissage, 20 leçons de conduite, deux ACV photographiés

A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLÔMÉS D'ÉTAT

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature. Nos tarifs sont valables pour l'année en cours.

INCLU DANS NOS FORFAITS

Frais de gestion administrative / Formation au Code de la route en illimité (valable 5 mois) / Fiche de suivi et livret d'apprentissage numérique / 5 leçons de conduite sur simulateur / 15 ou 20 ou 25 leçons* de conduite (dont un examen blanc)
Accompagnement à l'examen pratique

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite) / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Pour les candidats âgés de 17ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption

OBJECTIFS DE LA FORMATION

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul / APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales / CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

1 - ÉPREUVE THÉORIQUE

DÉROULEMENT

Il vous faut vous inscrire en ligne ou sur place auprès des prestataires privés agréés par l'état et vous acquitter d'une redevance de 30€ auprès de ceux-ci. Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité française en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans. Les résultats vous sont adressés par voie électronique le jour même de l'épreuve. Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à autant de présentations que nécessaire pour réussir l'épreuve pratique. Si vous êtes déjà titulaire d'un autre permis de conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite. Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

2 - ÉPREUVE PRATIQUE

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Après la réussite du code, vous pouvez vous présenter à l'épreuve pratique. Le jour de l'épreuve, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

L'ÉPREUVE PRATIQUE PERMET D'ÉVALUER :

- Le respect des dispositions du code de la route,
- Votre connaissance du véhicule et votre capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- Votre maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Votre capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Votre degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- Votre capacité à conduire dans le respect de l'environnement et à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve dure 32 minutes. Vous devez au début présenter un document d'identité. Puis, vos documents d'examen et votre livret d'apprentissage (en cas d'apprentissage anticipée de la conduite) sont vérifiés.

Vous êtes installé au poste de conduite et l'expert vous présente l'épreuve. Un test de vue est réalisé durant l'épreuve.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

La vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,

La réalisation de deux manœuvres différentes, dont une obligatoirement en marche arrière.

Le certificat d'examen du permis de conduire est ensuite établi.

RÉSULTAT DE L'ÉPREUVE PRATIQUE

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat. Il vous adresse le résultat sur votre espace personnel. Rendez-vous permis sous 48h.

En cas de réussite, la mention favorable figurera sur le document, vous n'aurez qu'à imprimer vos résultats et les garder sur vous.

En attendant la délivrance du permis de conduire définitif, ce CEPC est valable 4 mois, il ne permet pas de conduire à l'étranger.

Cependant, même si le résultat est favorable, l'inspecteur ne vous délivre pas ce CEPC s'il considère que le candidat doit passer un contrôle médical.

En cas d'échec, vous recevez par voie postale votre dossier.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Au cours du délai de 4 mois de validité du certificat, le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

PRESTATIONS INDIVIDUELLES

1 leçon* de conduite manuelle 65€ / ou automatique : 70€

Frais d'inscription et de gestion administratives : 100 euros

Renouvellement de contrat pour 3 mois : 250 euros

Frais d'accompagnement examen pratique (permis B) : 65 euros

Frais d'accompagnement examen plateau / circulation : 150 euros

Code à distance (web) ETG ou ETM (6 mois) : 40 euros

Évaluation de départ : 65 euros

Demande de fabrication de permis : 50 euros

*Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan



THÈMES OFFICIELS DE L'EXAMEN THÉORIQUE

C

LE CONDUCTEUR

La perception et l'évaluation des espaces de sécurité ; la vision et les différences des fonctions perceptives du conducteur ; les risques sur la route

U

LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE

La vigilance et l'attitude à l'égard des autres usagers

D

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DIVERS

Les documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule ; le permis à points, les principales infractions et sanctions ; les règles et comportements à adopter sur les lieux d'un accident ; l'assistance aux personnes en danger (la législation concernant le délit de fuite et la non-assistance à personne en danger).

M

ÉLÉMENTS MÉCANIQUES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ

Connaissance des principaux organes, commandes et dysfonctionnements les plus courants.

S

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES

L'installation sécurisée des enfants et des passagers adultes ; les autres équipements de sécurité du véhicule (ESP, ABS, AFU, limiteur, régulateur, GPS...) ; rôles, utilité, bon usage.

P

PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES À PRENDRE EN QUITTANT LE VÉHICULE

Prendre et quitter le véhicule, l'installation au poste de conduite.

L

DISPOSITIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

La signalisation routière et les règles de circulation, la vitesse, le positionnement sur la chaussée, l'arrêt et le stationnement ; le croisement et le dépassement.

R

LA ROUTE

La réglementation et les comportements de conduite en cas de visibilité et d'adhérence réduits, de jour et de nuit ; la réglementation et les comportements de conduite dans les situations de passages à niveau, de tunnels, de chantiers ; la réglementation et les comportements de conduite sur voies et autoroutes.

E

RÈGLES D'UTILISATION DU VÉHICULE EN RELATION AVEC LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les principes de l'éco conduite, les modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels...

AUTO MOTO ÉCOLE

Responsable pédagogique :
Jeremy GEORGES
N° Agrément : E22 093 00 290

PROGRAMME DE FORMATION REMC

B/AAC/CS

AUTO MOTO ÉCOLE DES RADARS



4 COMPÉTENCES GLOBALES - 32 COMPÉTENCES ASSOCIÉES

JUST 4 RIDE

C1 Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avvertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

C2 Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

C3 Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes.
- Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

C4 Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

PROGRAMME DE FORMATION A2

NOS FORFAITS

PERMIS A2

20 → **1190€**
LEÇONS

*Frais administratif, accès Code MOTO à distance
suivi en ligne, 8 leçons sur piste, un accompagnement à
l'examen du plateau, 12 leçons en circulation,
accompagnement à l'examen de la circulation*

PISTE MOTO PRIVÉE À 20MN

 **1190€**

**A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR
DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLÔMÉS D'ÉTAT**

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature.
Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

À QUI S'ADRESSE LE PERMIS A2 ?

Pour les personnes souhaitant conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW ; dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg et qui n'est pas issue d'un modèle développant plus de 70 kW.

Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW. Pour passer le permis A2, vous devez avoir au moins 18 ans.

Vous devez vous inscrire à l'examen via une auto-école (ou par vous-même sur le site de l'ANTS). Vous devez réussir le code moto et l'épreuve pratique de conduite.

Il faut aussi justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route pour être autorisé à passer l'examen du permis A2.

En cas de succès, un certificat vous est délivré. Il vous permet de conduire pendant 4 mois en attendant de recevoir votre permis.

Le permis A2 a une durée de validité de 15 ans

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 18 ans / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Etre titulaire du permis B de conduire depuis au moins 2 ans.

1 - ÉPREUVE THÉORIQUE (CODE MOTO)

DÉROULEMENT

Vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code pour le permis A2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. Depuis le 1er mars 2020, l'épreuve théorique est spécifique aux deux-roues et vous devez passer l'examen même si vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

Les dispositions légales en matière de circulation routière ;

Le conducteur ;

La route ;

Les autres usagers de la route ;

La réglementation générale ;

Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;

Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;

Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;

Et enfin, les premiers secours.

L'Épreuve Théorique Moto (examen du Code de la route dédié à la moto)

Tout comme pour passer l'ETG, l'ETM se déroulera dans un centre d'examen agréé tenu par l'un des sept opérateurs privés (Bureau Veritas, Dekra, la Poste, Pearson Vue, SGS, France Code et Exa Code). Pas de changement côté tarif non plus.

L'inscription à l'Épreuve Théorique Moto vous coûtera 30 € TTC.

2 - ÉPREUVE PRATIQUE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

LE CANDIDAT DEVRA SUIVRE UNE FORMATION PRATIQUE DE 20 HEURES MINIMUM, QUI SE DÉROULERA EN DEUX ÉTAPES :

Apprentissage et circulation sur plateau fermé, plus communément appelé « plateau ».

Cette épreuve est composée de plusieurs épreuves, à la fois théorique (avec des fiches moto à apprendre) et à la fois pratique avec des parcours tirés au sort à effectuer sans l'aide du moniteur.

Épreuve pratique, en circulation ouverte, communément appelé « la route » dans laquelle le candidat est évalué sur le terrain.

L'ÉVALUATION DE DÉPART

Une évaluation de départ, obligatoire, doit avoir lieu préalablement à la formation.

Il s'agit pour la moto-école d'évaluer le volume d'heures prévisionnel de votre formation en fonction de vos connaissances théoriques et de vos aptitudes pratiques. Mais cela reste une estimation ! Le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage.

Le nombre d'heures de leçons ne pourra pas être inférieur à 20 dont 8 heures hors circulation (plateau) et 12 heures en circulation. Il s'agit d'un minimum réglementaire.

Une exception cependant : si vous êtes déjà titulaire du permis moto catégorie A1, le minimum réglementaire passe à 15 heures (5 heures de plateau et 10 heures de circulation).

Vous pourrez commencer les leçons de conduite après l'obtention de l'ETM. Durant votre formation, le livret d'apprentissage numérique vous permettra de jauger votre progression. A votre inscription des accès en ligne vous sont transmis.

La partie pratique consiste à suivre un programme axé sur quatre compétences qu'un motard doit acquérir pour tendre vers une conduite responsable.

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation / Appréhender la route et circuler dans des conditions normales / Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

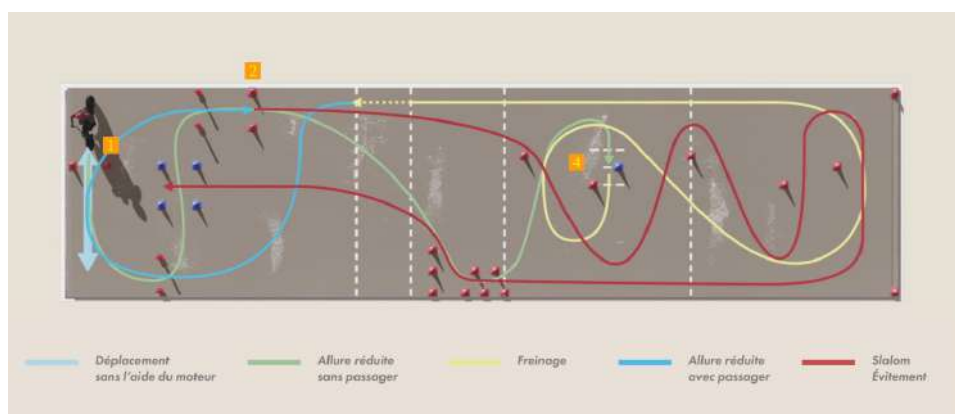
Chaque compétence est elle-même divisée en objectifs.

À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « hors circulation » et une épreuve « en circulation ». À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « hors circulation » et une épreuve « en circulation ».

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'épreuve plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.



L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

DÉPLACEMENT SANS L'AIDE DU MOTEUR

- Déquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)
- Pousser la moto en marche avant jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Reculer la moto en marche arrière jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Déquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE SANS PASSAGER

- Effectuer le parcours de [1] vers [2] ; si le motocycle est équipé d'une boîte manuelle le temps est chronométré de [1] vers [2]
- Marquer un temps d'arrêt en [4]

EFFECTUER UN FREINAGE D'URGENCE

- En [4], démarrer en courbe et effectuer un demi-tour conformément au tracé
- En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
- A hauteur de la ligne C6, effectuer un freinage d'urgence et immobiliser le motocycle à hauteur de la ligne C5 (piste sèche) ou C4 (piste humide)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE AVEC PASSAGER

- Effectuer avec le passager, le parcours conformément au schéma
- Déposer le passager dans la zone comprise entre la porte « piquets » et la porte « cônes » conformément au schéma

EFFECTUER UN SLALOM ET UN ÉVITEMENT

LE SLALOM :

- Engager le 3ème rapport de vitesse au plus tard au niveau du 1er cône du slalom conformément au schéma
- Atteindre la vitesse de 40 km/h au plus tard au niveau de la ligne C7 conformément au schéma
- En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma

L'ÉVITEMENT :

- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) avant l'entrée dans le couloir d'évitement et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de ligne C6 au plus tard
- Effectuer un évitement conformément au schéma
- Après l'évitement, immobiliser le motocycle dans la zone dédiée conformément au schéma

L'ÉPREUVE CIRCULATION

L'épreuve en circulation de 40 minutes explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Lors des séquences 2 [conduite hors circulation] et 4 [conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique], vous devez avoir les équipements suivants :

- Casque homologué
- Gants adaptés à la pratique de la moto (soit marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes. Les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés

En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut pas avoir lieu.

DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Une fois la formation terminée, nous transmettons une attestation de suivi de formation et procédons nous-même à la demande de fabrication de titre le permis de conduire vous est adressé par voie postale par courrier recommandé à votre domicile.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, il dépose un avis de passage. Vous avez ensuite 15 jours pour récupérer votre permis à la Poste.

Passé ce délai, le permis est renvoyé à l'expéditeur et vous devrez contacter la préfecture pour faire une nouvelle demande de permis de conduire.

Pour suivre la production et la distribution de votre permis, vous pouvez utiliser le téléservice mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés [ANTS]. Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à l'ANTS.

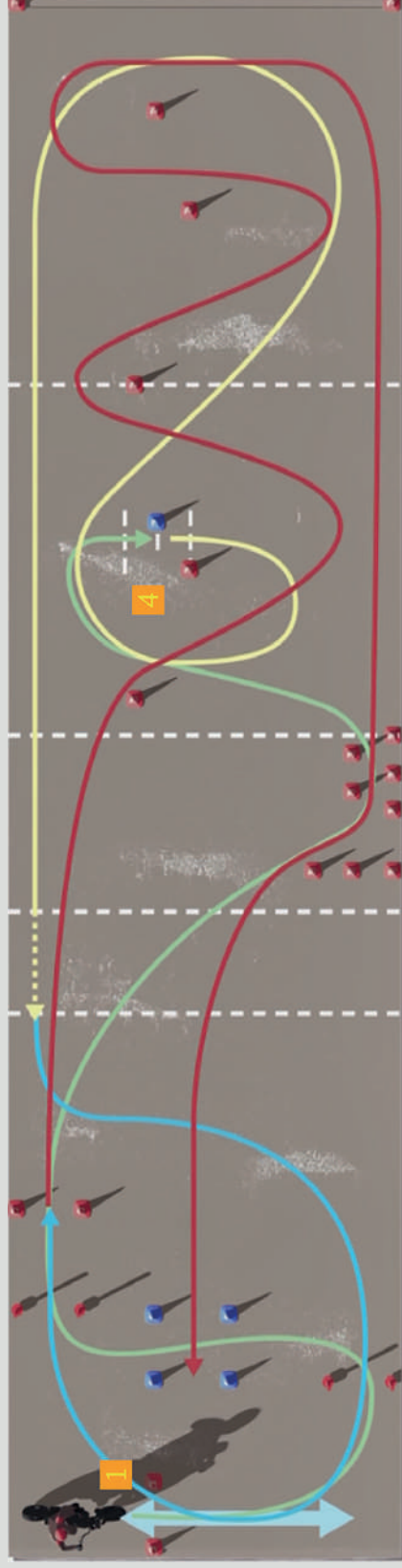
AUTO MOTO ÉCOLE

Responsable pédagogique :
Jeremy GEORGES
N° Agrément : E22 093 00 290

PROGRAMME DE FORMATION

A1/A2

PLAN GÉNÉRAL



DÉPLACEMENT SANS L'AIDE DU MOTEUR

- Débéquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)
- Pousser la moto en marche avant jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Reculer la moto en marche arrière jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- Béquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE SANS PASSAGER

- Effectuer le parcours de (1) vers (2) ; si le motocycle est équipé d'une boîte manuelle le temps est chronométré de (1) vers (2)
- Marquer un temps d'arrêt en (4)

EFFECTUER UN FREINAGE D'URGENCE

- En (4), démarrer en courbe et effectuer un demi-tour conformément au tracé
- En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
- A hauteur de la ligne C6, effectuer un freinage d'urgence et immobiliser le motocycle à hauteur de la ligne C5 (piste sèche) ou C4 (piste humide)

DÉPLACER LA MOTO À ALLURE RÉDUITE AVEC PASSAGER

- Effectuer avec le passager, le parcours conformément au schéma
- Déposer le passager dans la zone comprise entre la porte « piquets » et la porte « cônes » conformément au schéma

EFFECTUER UN SLALOM ET UN ÉVITEMENT

LE SLALOM :

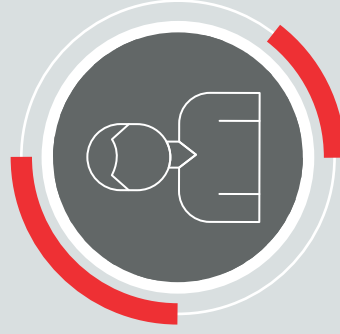
- Engager le 3ème rapport de vitesse au plus tard au niveau du 1er cône du slalom conformément au schéma
- Atteindre la vitesse de 40 km/h au plus tard au niveau de la ligne C7 conformément au schéma
- En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma

L'ÉVITEMENT :

- Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) avant l'entrée dans le couloir d'évitement et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de ligne C6 au plus tard
- Effectuer un évitement conformément au schéma
- Après l'évitement, immobiliser le motocycle dans la zone dédiée conformément au schéma

ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ

JUST 4RIDE – AUTO MOTO ECOLE DES RADARS



WAHBI YAKOUBI

GÉRANT



ASMA LAFTAS

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE



YOSRI AMARA

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE B
Autorisation n°A24079500230
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE A



JEREMY GOERGES

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE B
Autorisation n°A2407701310
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE B



JUST4RIDE

AUTO MOTO ECOLE DES RADARS

AUTO MOTO ÉCOLE

Responsable pédagogique :
Jeremy GEORGES
N° Agrément : E22 093 00 290

PROGRAMME DE FORMATION REMC

AM (BSR)

ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2018

AUTO MOTO ÉCOLE DES RADARS



JUST 4 RIDE



SÉQUENCE 1

ÉCHANGE SUR LES REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA CONDUITE

- 1 Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation).
- 2 Expression et échanges sur les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs).
- 3 Échanges sur l'influence du comportement des autres sur son propre comportement de conducteur.
- 4 Échanges sur les dangers de la pratique du rodéo motorisé.



SÉQUENCE 2

FORMATION À LA CONDUITE HORS CIRCULATION

- 1 Les équipements obligatoires à la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- 2 La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycles).
- 3 Les contrôles indispensables des véhicules pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- 4 La maîtrise technique du véhicule hors circulation.



SÉQUENCE 3

CODE DE LA ROUTE

- 1 La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- 2 Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle. Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, en virage et en changement de direction. Franchissement d'intersections et régime de priorité.



SÉQUENCE 4

FORMATION À LA CONDUITE SUR LES VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE

- 1 Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.
- 2 Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
- 3 S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur.
- 4 Rechercher les indices utiles.
- 5 Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configurations des lieux, visibilité).
- 6 Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- 7 Négocier un virage. Adopter une trajectoire de sécurité.
- 8 Choisir la position sur la chaussée.
- 9 Franchir les différents types d'intersections.
- 10 Changer de direction



SÉQUENCE 5

SENSIBILISATION AUX RISQUES

Cette séquence doit avoir lieu en présence d'au moins l'un des parents de l'élève ou de son représentant légal. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes sont traitées :

- 1 Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- 2 Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- 3 Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- 4 Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- 5 La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre adhérence, force centrifuge, freinage.
- 6 La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- 7 L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée de 8 heures au moins, répartie sur 5 séquences.
- Elle se fait sur 2 jours au minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.
- Pour les séquences 2 et 4, vous devez obligatoirement être équipé d'un casque homologué, de gants adaptés à la pratique de la moto, d'un bousin ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou chaussures montantes.